

## FICHE 2 - LES LICENCES FFVOILE 2019

### INFORMATIONS SUR LES DIFFERENTES LICENCES FFVOILE 2019

Pour obtenir toutes les informations liées aux licences, merci de vous connecter dans votre « espace club », puis cliquer dans l'onglet « licence club » afin de consulter le mode d'emploi situé en bas de page et s'intitulant « La rubrique licence club FFVoile ».

**Les titres fédéraux 2019 sont au nombre de 3 :**

- 1 – La licence club FFVoile adulte ou jeune (adhésion, pratiquant ou compétition)
- 2 - Le passeport voile FFVoile (licence enseignement)
- 3 - La licence temporaire FFVoile 1 jour ou 4 jours

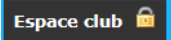
**ATTENTION** : SEULS LES ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENTS AFFILIES A LA FFVOILE PEUVENT DÉLIVRER DES LICENCES.

TOUTE ASSOCIATION AFFILIÉE DOIT STATUTAIREMENT LICENCIER TOUS SES MEMBRES. ELLE DOIT EGALEMENT RESPECTER L'ARTICLE 59 ALINEA 13 DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA FFVOILE, QUI STIPULE QUE « LES CLUBS AFFILIES DOIVENT DISPOSER D'AU MOINS 20 MEMBRES LICENCIES ANNUELLEMENT AU SEIN DU GROUPEMENT SPORTIF, SAUF DEROGATION ACCORDEE NOTAMMENT EN FONCTION DE LA SPECIFITE DE CERTAINES DISCIPLINES OU POUR DES RAISONS GEOGRAPHIQUES ».

Pour ce qui concerne les établissements affiliés, la convention avec chaque établissement déterminera les obligations de celui-ci en termes de délivrance de licences, en supplément des obligations contenues dans les textes réglementaires de la FFVoile régissant le domaine des licences.

Nous encourageons l'ensemble des clubs à utiliser, dès leur affiliation, le prélèvement sur le compte club, afin de faciliter la gestion des commandes des licences FFVoile, ainsi que pour le règlement de la cotisation fédérale annuelle.

Pour ce faire, vous trouverez en **fiche 6** du dossier licence 2019 une demande d'autorisation de prélèvement à compléter et à retourner à la FFVoile.

Vous pouvez accéder à la saisie de l'ensemble des licences fédérales, à l'aide du programme accessible sur Internet sur [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr) en cliquant sur  de la page d'accueil du site ou par la rubrique « Espace Club – identification du club » ou à l'aide du lien ci-après (<http://www.ffvoile.fr/ffv/gestion>) ou contacter le service Licences pour toute question ou difficulté.

## 1 - LA LICENCE CLUB FFVOILE (ADULTE ET JEUNE) « ADHESION », « PRATIQUANT » OU « COMPETITION »

Une évolution législative et réglementaire a modifié en 2016 le cadre juridique relatif au certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport.

Pour rappel l'obtention de toute licence (même non compétitive) est **subordonnée** à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an. Modèle du certificat médical via le lien ci-après :

[Certificat médical](#)

Lorsqu'il s'agit d'un renouvellement, le licencié peut soit à nouveau présenter un certificat médical, soit se contenter de remplir un [auto-questionnaire de santé](#) les deux années suivant la présentation du certificat.

Le dispositif fédéral mis en place pour la gestion des certificats médicaux et des questionnaires de santé permet de distinguer deux situations : l'obtention initiale d'une Licence Club 2019 d'une part et le renouvellement d'une Licence Club d'autre part.

### *I- Obtention initiale d'une Licence Club 2019*

En 2019, la Licence Club continue de se décliner sous trois qualifications :

- La **Licence Club Adhésion** lorsque le pratiquant n'a pas fourni de certificat médical ;
- Le **Licence Club Pratiquant** lorsque le pratiquant présente un certificat médical d'aptitude à la voile hors compétition ;
- La **Licence Club Compétition** lorsque le pratiquant présente un certificat médical d'aptitude à la voile en compétition

Comme en 2018, la licence créée est donc par défaut une Licence Club Adhésion permettant de licencier tous les membres du club même sans certificat médical mais ne permettant pas la pratique de la voile dans le cadre d'une activité organisée par un club ou en compétition. Le pratiquant peut néanmoins :

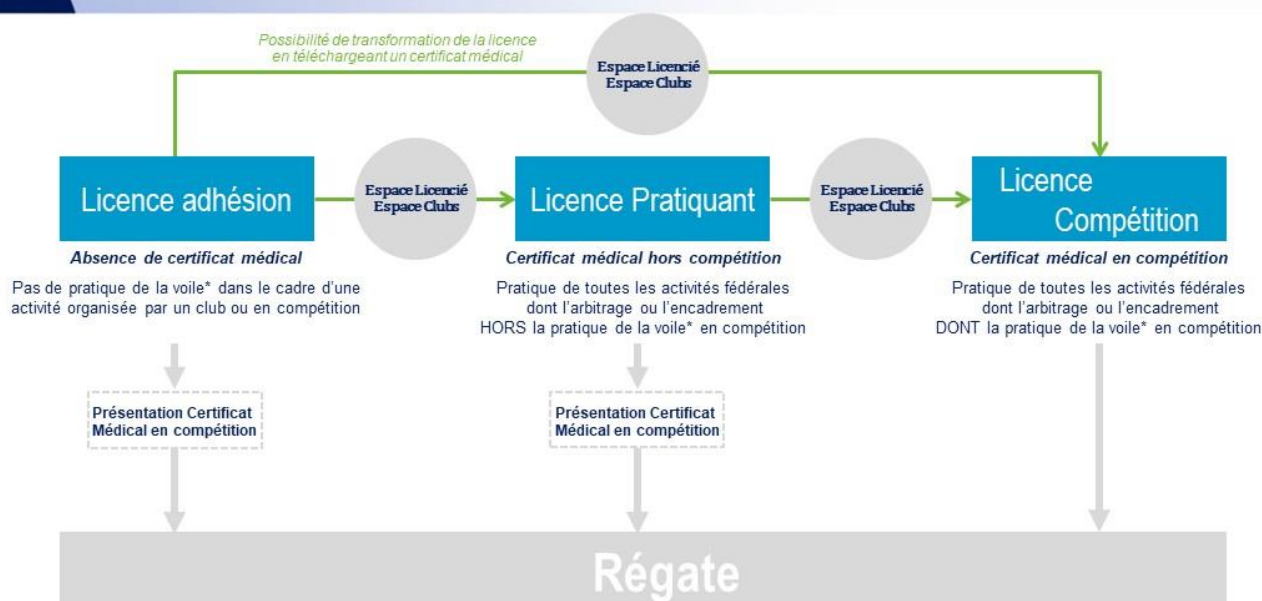
- se présenter lors de l'inscription dans un club avec un certificat médical d'aptitude à la voile (hors ou en compétition de moins d'un an). Dans cette hypothèse, le club contrôle le document, en conserve un exemplaire ou, dans la mesure du possible, le scanne/photographie et l'intègre directement via l'espace club en créant la licence correspondante au certificat médical présenté ;
- participer à une compétition en présentant un certificat médical en compétition (de moins d'un an) ;
- participer à une activité nautique hors compétition en présentant un certificat médical hors compétition (de moins d'un an)

Dans un second temps, il est également possible pour le licencié de transformer sa Licence Club Adhésion en Licence Club Pratiquant ou Compétition soit :

- en enregistrant à partir de son espace licencié son certificat médical qu'il aura lui-même scanné ou photographié.
- en présentant un certificat médical dans son club qui peut contrôler ledit document (date, nom, type de pratique) et modifier, via l'espace club, la qualification de la licence.

L'obtention initiale d'une Licence Club en 2019 repose donc sur le même schéma qu'en 2018 :

# Licences Club FFVoile 2019



\* Le pratiquant voile est celui qui participe à la manœuvre d'une embarcation à voile



A noter que le Primo-Licencié 2018 est quant à lui invité à fournir un certificat médical qui est postérieur au 1<sup>er</sup> janvier 2018 afin que celui-ci soit valable pour sa licence 2018 ainsi que sa licence 2019 sans aucune intervention ni de sa part, ni de son club.

## II- Renouvellement d'une Licence Club 2019

Le pratiquant licencié l'an dernier peut renouveler sa licence dans les mêmes conditions qu'un nouveau licencié en enregistrant un certificat médical datant de moins d'un an.

Le détenteur d'une Licence Club Praticant ou Compétition en 2018 (qui a donc déjà fourni un certificat médical) peut également transformer sa Licence Club Adhésion 2019, sans certificat médical, mais en remplissant le questionnaire de santé disponible via le lien suivant :

[Questionnaire de santé](#)

En synthèse, le questionnaire vise à vérifier que le sportif n'a pas de contre-indication à la pratique du sport. L'aptitude du pratiquant se matérialise par des réponses négatives à toutes les questions.

Afin de faciliter la procédure, la FFVoile permet à son licencié majeur de simplement cocher une case dans son Espace Licencié (sur la même page où il lui est proposé de télécharger un nouveau certificat) où il atteste qu'il répond négativement à l'ensemble des questions du questionnaire de santé dédié.

Ce système d'attestation en ligne n'est pas possible pour le licencié mineur puisqu'il doit obligatoirement présenter la signature du représentant légal.

Par conséquent le licencié mineur, tout comme le licencié majeur ne pouvant pas effectuer la démarche en ligne, est invité à remplir le questionnaire de santé dans son club. Le club devra conserver matériellement l'attestation située en bas du questionnaire et indiquer dans l'Espace Club (sur la même page où il lui est proposé d'enregistrer le certificat médical d'un licencié) qu'il est en possession du document dans lequel le licencié atteste avoir répondu NON à toutes les questions du

questionnaire de santé. Cette démarche transforme automatiquement la Licence Club Adhésion du licencié en Licence Club Pratiquant ou Compétition.

Il convient de noter que :

- Le détenteur d'une Licence Club Adhésion en 2018 (qui n'a donc pas présenté de certificat médical l'année précédente) doit comme un nouveau licencié 2019 présenter un certificat médical datant de moins d'un an pour obtenir une Licence Club Pratiquant ou Compétition.
- Il n'est pas possible de se présenter à une compétition ou participer à une autre activité nautique organisée par un club avec une Licence Club Adhésion 2019 accompagnée d'un simple questionnaire de santé. En effet l'organisateur n'est pas en mesure de vérifier la présentation d'un certificat médical l'année précédente.

## 1.1 - LA LICENCE CLUB FFVoile ADULTE (Adhésion, Pratiquant ou Compétition)

**Public visé:** tous les membres des clubs adultes, quelles que soient leur pratique et/ou leurs fonctions.



**Durée de validité:** annuelle (du 01/01/2019 au 31/12/2019) sauf pour le primo licencié, validité débutant au jour de la souscription, à partir du 1er septembre de chaque année.

**PRIX : Licence Club FFVoile adulte 2019 : 57 €**

**(à délivrer pour ceux nés avant le 1/1/2001)**

## 1.2 - LA LICENCE CLUB FFVOILE JEUNE (Adhésion, Pratiquant ou Compétition)

**Durée de validité :** annuelle (du 01/01/2019 au 31/12/2019) sauf pour le primo licencié, validité débutant au jour de la souscription, à partir du 1er septembre de chaque année.

**PRIX : Licence Club FFVoile jeune 2019 : 28,50 €**

**(à délivrer pour ceux nés le ou après le 1/1/2001)**

### 1.3 - RESERVATION DE LICENCE CLUB FFVOILE

**ATTENTION** : Possibilité de réservation des licences club FFVoile 2020, à partir du 1er septembre 2019 pour une impression de celles-ci à partir de fin décembre 2019 (à réception des supports licences club 2020) et obligatoirement au 1/01/2020, néanmoins, la validité de la licence débutera au 1/01/2020 pour les licences réservées avant le 31/12/2019.

### 1.4 - AUTORISATION DE TRANSFERT DE LICENCE CLUB FFVOILE

Pour mémoire, conformément à l'article 77 du R.I, **la mutation d'un licencié est libre et gratuite entre le 1/01 et le 15/03 de chaque année**, sauf opposition motivée du représentant légal du membre affilié quitté si le licencié n'est pas libre de tout engagement écrit vis-à-vis du club quitté. Ce dernier devra apporter la preuve de ces engagements.

**En dehors de cette période, le licencié devra s'acquitter auprès de la FFVoile, de frais supplémentaires de 38 € fixés par le B.E et apporter les éléments suivants :**

- 1. Une lettre du licencié nous faisant part de son souhait de changer de club,**
- 2. Une lettre de son club actuel l'autorisant à changer de club,**
- 3. Une lettre du futur club l'autorisant à prendre sa licence dans son établissement**

Dès réception du dossier complet, le transfert de licence sera effectué par la FFVoile.

Concernant les licences club FFVoile bloquées en interdiction de transfert, nous rappelons aux clubs de veiller à ce qu'elles soient libérées par eux systématiquement en fin d'année, si aucun litige n'existe entre le club et le licencié concerné, afin de permettre à ce dernier de reprendre sa licence club FFVoile dans le club de son choix.

### 1.5 - INFO PRIMO LICENCIÉ 2019

Le primo licencié est une personne physique n'ayant jamais disposé d'une licence club FFVoile ou depuis au moins 5 ans et souhaitant se licencier entre le 1er septembre et le 31 décembre de l'année en cours.

**Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter le dossier primo licences en ligne :**  
[http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/licences/documents/DOSSIER\\_PRIMO\\_LICENCE\\_2018-2019.pdf](http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/licences/documents/DOSSIER_PRIMO_LICENCE_2018-2019.pdf)



## 2 - LE PASSEPORT VOILE

La réglementation de 2016 impose la présentation d'un certificat médical, y compris pour les licences non compétitives et donc pour les Passeports Voile.

Les clubs doivent vérifier le certificat médical de la même façon qu'ils vérifient l'aptitude à savoir nager du pratiquant avant le début du stage. Le Passeport Voile peut évidemment continuer d'être délivré préalablement par Internet et dans cette hypothèse le contrôle du certificat se fera au début de l'activité.

Rappelons que cette obligation existait déjà les années précédentes lors de la délivrance d'un premier Passeport Voile.

**Public visé:** les stagiaires des clubs et écoles de voile en cours collectifs ou particuliers.

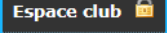
**Rappel :** « il ne donne pas accès aux autres activités de la FFVoile (compétition, loisir) à l'exception du loisir encadré conformément à l'art. 74 du R.I de la FFVoile, ce qui implique que le passeport voile peut être délivré pour cette activité de loisir encadré ».

**Durée de validité :** annuelle (du 1er janvier au 31 décembre de l'année en cours).

**PRIX : Le Passeport voile (dont documents d'accompagnement spécifiques à chaque ligue) : 11 €**

Le Bureau exécutif de la FFVoile s'est prononcé sur le principe de la saisie informatisée des licences Passeports voile.

Tous les clubs doivent saisir leurs passeports voile 2019 à l'aide du programme accessible sur Internet

comme pour la LICENCE CLUB FVOILE, sur <http://www.ffvoile.fr> – cliquer sur  de la page d'accueil du site ou rubrique « Espace Club – identification du club » ou sur le lien ci-après : <http://www.ffvoile.fr/ffv/gestion>.



**PASSEPORT VOILE 2018**  
Licence enseignement et loisir encadré / surveillé

**LICENCE N° 18E00050097**  
Valable de la date de délivrance au 31 décembre 2018

Date de délivrance : 20/12/2018 Documents d'accompagnement fournis

Nom : TESTA  
Prénom : TEST  
Date de naissance : 02/08/2002 Sexe :  F  M  
Téléphone : Email : [licences@ffvoile.fr](mailto:licences@ffvoile.fr)  
Adresse domicile : 17 RUE HENRI BOCQUILLON  
Code postal : 75015 Ville : PARIS  
Pays : France

**Activité principale**  
 Cours collectifs  
 Cours particuliers  
 Loisir encadré  
 Voile à l'école  
 Jeunes enfants  
 Point Location FFVoile  
 Ecole de croisière  
 Balade à la voile  
 Coach Plaisance FFVoile

**Support**  
 Dériveur  
 Planche à voile  
 Habitable  
 Catamaran  
 Bateaux Collectifs  
 Multi-supports  
 Kiteboard

**Cachet du club**  
N° affil. : 00005  
**Signature du licencié**  
(des parents pour les mineurs)

**ASSURANCE**  
J'ai décidé de souscrire à l'une des formules de garanties complémentaires.  
 Je refuse de souscrire à l'une des garanties complémentaires et je remets le présent document à mon club.

Fait à **RENNES**, le 20/12/2018

Prise totale TTC : 1,00 €  
Responsabilité Club & Assistance Réglement (MAF) : 0,75 €  
Individuelle Accident (MDG) : 0,24 €

Vous club vous a remis les garanties liées à la licence ainsi que les garanties complémentaires que vous pouvez souscrire. Pour 1,00 € TTC vous pouvez bénéficier d'une garantie optionnelle d'1 000 000 € en cas d'accident corporel grave. Merci de vous adresser à Groupe MDG - 24 rue Louis Dorel 75010 Paris. En cas de refus, vous devez indiquer vos coordonnées d'assurance, indiquer dans quel pays vous souscrivez (en cas de voile étrangère) à : Assuranceur MDG - Innomable les Châteaux - 84 de la République - BP3364 - 17930 LA ROCHELLE CEDEX Assurance réglementaire : Tél. 05 40 34 85 27 - 430 5 40 34 86 27 et vous êtes à l'étranger :

**Fédération Française de Voile**  
17, rue Henri Bocquillon - 75015 Paris - Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)  
La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F., du C.N.O.S.F.  
Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

## 2.1 - LE MODE DE GESTION

Suivant le mode de gestion adopté par les ligues, 2 possibilités :

### **2.1.1 - Gestion nationale**

Les ligues concernées pour 2019 sont :

- Ligue Grand Est
- Ligue Guadeloupe
- Ligue Guyane
- Ligue Martinique
- Ligue Nouvelle Calédonie,
- Ligue Réunion

Le règlement et/ou le titre de paiement doit(vent) être joint(s) à toute commande passée **à la FFVoile** si votre club n'est pas en prélèvement automatique.

### **2.1.2. - Gestion régionale**

Les ligues concernées pour 2019 sont :

- Ligue des Hauts de France
- Ligue Normandie
- Ligue de Bretagne
- Ligue des Pays de la Loire
- Ligue Nouvelle Aquitaine
- Ligue Occitanie
- Ligue Provence Alpe Côte d'Azur
- Ligue Ile-de-France
- Ligue Auvergne-Rhône Alpes
- Ligue du Centre
- Ligue de Corse
- Ligue Bourgogne Franche Comté

Le règlement et/ou le titre de paiement doit(vent) être adressés **à votre ligue.**

### 3 - LA LICENCE TEMPORAIRE FFVoile

La Licence Temporaire doit être accompagnée d'un certificat médical d'aptitude à la pratique de la voile en compétition (de moins d'un an) lorsqu'elle est délivrée dans l'objectif d'une participation à une régata.

Le contrôle continuera d'être effectué lors de l'inscription à ladite compétition ou au moment de la régata.

La licence temporaire FFVoile donne notamment le droit de participer à toute activité de loisir ou de compétition organisée de façon temporaire au sein d'une association et établissement affilié, à l'exclusion des compétitions décernant un titre international, national, régional ou départemental et des sélectives correspondantes excepté pour les sélectives corporatives donnant accès aux championnats de France corporatifs.

La durée peut être soit :

- d'une journée calendaire
- de 4 jours consécutifs

#### PRIX :

- Licence temporaire FFVoile 4 jours : 29,00 €
- Licence temporaire FFVoile 1 jour : 15,00 €

Tous les clubs doivent saisir leurs licences temporaires 2019 à l'aide du programme accessible sur Internet comme pour la LICENCE CLUB FVOILE, sur <http://www.ffvoile.fr> – cliquer sur  sur la page d'accueil du site ou rubrique « Espace Club – identification du club » ou sur le lien ci-après : <http://www.ffvoile.fr/ffv/gestion>.

 N° : <b>18U000050003</b> Prix € : <b>14</b> <b>LICENCE TEMPORAIRE FFOILE</b> Validité : <b>1 J du 10/07/2018 12:16:52 au 10/07/2018 23:59:59</b> Cette licence ne permet pas la participation à des compétitions décernant un titre international, national, régional ou départemental et des sélections correspondantes, excepté pour les sélectives corporatives donnant accès aux Championnats de France corporatifs. Date du : <b>10/07/2018 12:16:53</b> Nom : <b>TEST</b> Prénom : <b>TEST</b> Date de naissance : <b>28/08/1967</b> Sexe : <b>F</b> Adresse : <b>17 RUE HENRI BOCQUILLON</b> <b>75015 PARIS 15</b> J'atteste avoir reçu la notice d'information des contrats « MAIF » et « Mutuelle des Sportifs » présentant les garanties d'assurance liées à la licence FFVoile. Je reconnais avoir été informé de mon intérêt à souscrire des garanties complémentaires (capitaux invalidité et décès plus importants...), ayant pour but la réparation des atteintes à l'intégrité physique du pratiquant. <input type="checkbox"/> J'ai décidé de souscrire à l'une des formules de garanties complémentaires. <input type="checkbox"/> Je refuse de souscrire à l'une des formules de garanties complémentaires et je remets le présent document à mon club. J'atteste par ailleurs m'être mis en conformité avec la nouvelle réglementation FFVoile relative au certificat médical de non contre-indication (le cas échéant en compétition) à la pratique de la voile. Fait à : ..... le : ..... Signature précédée de la mention « lu et approuvé » Cachet du club Signature du Titulaire * des représentants légaux pour les mineurs	 <b>FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE</b> <b>LICENCE TEMPORAIRE FFOILE</b> Prix € : <b>14</b> Validité : <b>1 J du 10/07/2018 12:16:52 au 10/07/2018 23:59:59</b> N° : <b>18U000050003</b> Date : <b>10/07/2018 12:16:53</b> IMPORTANT : Elle ne permet pas la participation à des compétitions décernant un titre international, national, régional ou départemental et des sélections correspondantes, excepté pour les sélectives corporatives donnant accès aux Championnats de France corporatifs. NOM : <b>TEST</b> Date de naissance : <b>28/08/1967</b> Prénom : <b>TEST</b> Sexe : <b>F</b> Adresse habituelle : <b>17 RUE HENRI BOCQUILLON</b> <b>75015 PARIS 15</b>   <b>A LIRE ATTENTIVEMENT</b> Vous venez de prendre une licence temporaire et bénéficiez d'une assurance souscrite pour vous par la FFVoile auprès de : → <b>MAIF</b> , entreprise régie par le Code des Assurances, vous couvrant en <b>Responsabilité Civile</b> pour les dommages que vous pourriez occasionner à des tiers dans la pratique de la voile, ainsi que pour l' <b>Assistance Rapatriement</b> . → <b>Mutuelle des Sportifs</b> , régie par le Code de la Mutualité, pour l' <b>Individuelle Accident</b> , comprenant une indemnisation de vos propres dommages corporels en cas d'accident. Votre club vous a remis les garanties liées à la licence ainsi que les garanties complémentaires que vous pouvez souscrire <table border="1"><thead><tr><th colspan="3">PART DE L'ASSURANCE DANS LA LICENCE TEMPORAIRE</th></tr><tr><th>Prime totale TTC</th><th>Responsabilité Civile &amp; Assistance Rapatriement (MAIF)</th><th>Individuelle Accident (MDS)</th></tr></thead><tbody><tr><td>5,13 € *</td><td>3,83 €</td><td>1,30 € *</td></tr></tbody></table> <p>(*) dont 1,20 € TTC pour la garantie à 1 000 000 € en cas d'accident corporel grave. Vous avez la possibilité de renoncer à la garantie Individuelle Accident et d'obtenir le remboursement de la somme correspondante en adressant votre demande par voie postale à la FFVoile - 17 rue Henri Bocquillon 75015 Paris.</p> <p>→ <b>En cas de sinistre, vous devez établir une déclaration d'accident et l'adresser dans les 5 jours (accompagnée d'une copie de votre licence) à : Assurances MADER - Immeuble le Challenge - Bd de la République - BP 93004 - 17030 LA ROCHELLE CEDEX</b></p> <p>→ <b>Assistance rapatriement : Tél : 05 49 34 88 27 (+33 5 49 34 88 27 si vous êtes à l'étranger)</b></p> <p>Cachet du club <b>00005</b> Signature du Titulaire * des représentants légaux pour les mineurs Médical De nouvelles règles relatives au certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport sont applicables. Pour plus d'informations : <a href="http://www.ffvoile.fr">www.ffvoile.fr</a> page d'accueil : Espace Médical</p>	PART DE L'ASSURANCE DANS LA LICENCE TEMPORAIRE			Prime totale TTC	Responsabilité Civile & Assistance Rapatriement (MAIF)	Individuelle Accident (MDS)	5,13 € *	3,83 €	1,30 € *
PART DE L'ASSURANCE DANS LA LICENCE TEMPORAIRE										
Prime totale TTC	Responsabilité Civile & Assistance Rapatriement (MAIF)	Individuelle Accident (MDS)								
5,13 € *	3,83 €	1,30 € *								



## 4 - TRANSFORMATION D'UN PASSEPORT VOILE OU D'UNE LICENCE TEMPORAIRE EN LICENCE CLUB FFVOILE

### **Rappel** :

Art. 73 du R.I. de la FFVoile :

Lorsqu'une personne souhaite, au cours de la même année civile, transformer un passeport voile ou une licence temporaire voile en licence club FFVoile, elle devra uniquement acquitter à cette occasion la différence entre le coût de la **licence temporaire**, ou de la **licence passeport voile** d'une part, et celui d'une licence club FFVoile, d'autre part.

Durée de validité : Annuelle (du 01/01/2019 au 31/12/2019)

Pour cela, il suffit de renvoyer la fiche disponible en **annexe 4** du présent dossier au service licences de la FFVoile : **licences@ffvoile.fr**

---

**Le service licences de la FFVoile est à votre disposition pour tous renseignements supplémentaires. N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : [licences@ffvoile.fr](mailto:licences@ffvoile.fr)**

---